



## **MAIRIE DE CHAMALIERES**

L'an deux mille quinze le dix-huit du mois de décembre,

Les Membres composant le Conseil municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du 11 décembre 2015, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

*Etaients présents* : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, Mme Marie-Anne BASSET, M. Michel PROSLIER, Mme Marie-José DELAHAYE, M. Jacques AUBRY, Mme Françoise GATTO, M. Xavier BOUSSET, Mme Julie DUVERT, M. Rodolphe JONVAUX, M. Gérard NOEL, Adjoints, Mme Marie DES TOUCHES DAVID, Mme Odile VAURY, M. Claude AUBERT, Mme Chantal LAVAL, M. Michel LACROIX, M. Pierre BORDES, Mme Monique COURTADON, M. Claude BARBIN, Mme Michèle DOLY-BARGE, M. Marc SCHEIBLING, Mme Isabelle NAKACHE, Mme Annick D'HIER, Mlle Christiane CREON, Mme Christine ROGER, M. Eric SPINA, Mme Hélène RIBEAUDEAU, M. Clément VOLDOIRE, Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD, Mme Christel POUWEROL, M. Pablo CADORET.

*Absents excusés* : M. Marc BAILLY a donné pouvoir à Mme Michèle DOLY-BARGE ; M. Charles BEUDIN a donné pouvoir à Mme Julie DUVERT ; Mme Marie-Claude CAMINADA a donné pouvoir à Xavier BOUSSET.

Monsieur Clément VOLDOIRE ayant été désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), assisté par les services administratifs, sous couvert du Directeur Général des Services de la Ville.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture des informations générales suivantes :

### **I | CHAMALIERES EN ETAT D'URGENCE**

Nous avons tous été particulièrement touchés par les événements qui ont frappé à nouveau notre pays, en plein cœur de Paris, le vendredi 13 novembre. J'ai naturellement une pensée pour toutes les victimes et leurs familles frappées brutalement par l'horreur, notamment la famille d'Éric Dubessay né à Chamalières et blessé au Bataclan.

Dès l'annonce de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire, j'ai réuni un Bureau municipal exceptionnel en présence des adjoints et des responsables des services concernés, le dimanche 15 novembre à 9h00, afin de pouvoir décliner dès le lendemain les mesures telles que nous pouvions les envisager pour notre commune.

J'étais également présent le 18 novembre lors de la Journée d'Hommage des Maires de France à Paris pour vous représenter.

Je tiens à rappeler que votre Police municipale, forte de ses 14 agents dont 8 sont armés sur la base du volontariat depuis une décision en 2002 de mon prédécesseur Claude Wolff, travaille main dans la main avec la Police nationale depuis la réactivation d'une convention à mon arrivée comme Maire en 2005. Cette forte synergie entre nos deux polices avec des réunions mensuelles et une réunion annuelle en présence du Procureur de la République et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique est évidemment un atout qui va se renforcer avec le regroupement en 2016, dans un seul bâtiment dès le 18 janvier prochain, des effectifs de la Police municipale et de la Police nationale en plein cœur ville, place Sully.

Précurseur en termes de sécurité et de prévention, Chamalières est aussi la première commune de l'agglomération clermontoise à avoir mis en place des dispositifs de vidéo protection, avec succès, avec l'implantation de 13 caméras en 2011. Parc qui sera comme vous le savez étendu en 2016 avec l'implantation de 10 nouvelles caméras.

## **II | MESSAGE D'AMITIE DE LA VILLE DE GERETSRIED SUITE AUX EVENEMENTS DU 13 NOVEMBRE**

Suite aux attentats de Paris, le Maire de Geretsried mon homologue Mickael Muller m'a appelé pour me présenter ses condoléances face à cette tragédie qui touche l'ensemble du peuple français. Lors de cet échange, Mickael Muller m'a fait part des chiffres d'accueil de réfugiés parvenus à Geretsried, soit désormais 200 personnes à loger, tout en sachant que le gouvernement allemand et le Land de Bavière prévoient un total de 1000 réfugiés à accueillir d'ici fin 2016 pour Geretsried.

Ces événements resserrent ainsi les liens de solidarité qui existent entre nos deux communes, démontrant la dimension européenne des solutions à apporter.

Je vous lis le message qu'il nous adresse :

« Chers Amies et Amis de Chamalières,

Cher Monsieur le Maire,

2015 touche à sa fin et nous fêterons dans quelques semaines Noël et Nouvel-An. Cette année qui se termine fut riche et quelquefois très turbulente en faits. C'est maintenant le moment de considérer les événements passés, et aussi de tenter de vivre ces jours fériés dans le calme et la sérénité, entouré de sa famille et de ses amis.

Certains, parmi nous, ne peuvent pas passer ces jours dans le sein de leur famille : Mes pensées vont aux parents et amis des victimes des actes de violences terroristes commis en France. Dans ces heures difficiles, nous compatissons au choc et à la douleur des habitants de la France, notre pays voisin, et particulièrement à celle de notre ville jumelle Chamalières. Nous espérons aussi que les liens d'amitié qui unissent nos deux villes, leurs habitantes et habitants, vous soutiennent et continuent à contribuer à la compréhension des peuples pour conforter la paix et la liberté.

Considérant notre jumelage, nous pouvons aujourd'hui jeter un regard sur les nombreuses années d'amitié entre Chamalières et Geretsried. Notre jumelage n'est pas, et ceci depuis le début, l'affaire de quelques fonctionnaires. Les habitantes et habitants de nos deux villes ont tout de suite été impliqués et y participent activement depuis 32 ans, en entretenant des liens d'amitié entre de nombreuses familles. Les échanges scolaires, des rencontres de différentes associations de musiciens, choristes, jeunes gymnastes, sportifs et artistes, ainsi qu'entre élus sont devenues

normalité. Tout ceci démontre la vitalité de nos relations. Nous remercions ici les deux Comités de Jumelage pour leur travail et nos hôtes chamaliérois, qui nous ont si chaleureusement accueillis en mai dernier, pour leur hospitalité et leur accompagnement. Le jumelage fait vraiment partie de nos activités municipales et représente un magnifique exemple pour d'autres. Nous nous réjouissons de vous recevoir en juillet prochain.

Au nom de tous les habitantes et habitants de Geretsried, ainsi qu'au nom du Conseil municipal, je souhaite de tout cœur à tous les Amies et Amis de Chamalières, ainsi qu'à vous, cher Louis Giscard d'Estaing, un bon temps de l'Avent, des Fêtes de Noël bénies et une Bonne Nouvelle Année 2016 dans la Paix.

Michael Müller

Maire de Geretsried »

### III | SUCCES DU 11 NOVEMBRE A CHAMALIÈRES

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre a été naturellement commémoré le 97<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 avec la participation de plus de 500 personnes dont 150 enfants de la chorale des écoles de Chamalières dirigée par Arlette Jaffeux et une cinquantaine de musiciens de l'Harmonie municipale dirigée par Christophe Pereira.

A cette occasion, étaient présents à la fois un piquet d'honneur de la Flottille 36F, unité de l'aéronavale parrainée par Chamalières depuis 2009, en présence de son commandant, le Capitaine de Corvette Xavier Giry, et un piquet d'honneur de la 4<sup>ème</sup> Cie dit « les Rapaces » du 92<sup>ème</sup> RI en présence de leur commandant de compagnie, le capitaine Philippe Potez, unité jumelée avec la ville depuis 2005 et actuellement en opération « sentinelle » à Paris.

Ce fut l'occasion d'inaugurer l'exposition photographique des 20 ans de la Flottille 36F à l'espace René Paput du 11 au 22 novembre.

### IV | ELECTIONS REGIONALES

Les 6 et 13 décembre derniers ont eu lieu les premières élections régionales dans le cadre de la nouvelle région Rhône-Alpes Auvergne.

Au premier tour, le taux de participation fut de 55,35 % sur notre commune. Pour mémoire, le taux de participation était de 56,66 % en 2010 pour le premier tour des régionales.

Au second tour, le taux de participation sur notre commune a augmenté (63 %) et c'est la liste de Laurent Wauquiez qui a remporté les suffrages.

CHAMALIÈRES		
Inscrits : 12.092	Votants : 7.617	Exprimés : 7.385
Part. : 63,0 %	Blancs : 139	Nuls : 93
Laurent Wauquiez (UD) .....	4.272	57,8 %
Jean-Jack Queyranne (UG) .....	2.467	33,4 %
Christophe Boudot (FN) .....	646	8,7 %

## **VI | REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PROJET DE COMMUNAUTE URBAINE**

Dans le cadre du projet de Communauté urbaine, une réunion publique a été organisée le 5 novembre dernier dans la salle du Carrefour Europe en présence d'Olivier Bianchi, Président, de Jean-Marc Morvan Maire d'Orcines, de Marcel Aledo, Maire de Royat, tous les deux Vice-présidents, de moi-même en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-président et Maire de Chamalières, et de Michel Sabre, Maire de Durtol. Cette réunion, qui a rassemblé plus de 350 personnes, habitant essentiellement Chamalières, Royat, Orcines, Durtol et Clermont-Ferrand, nous a permis de répondre à leurs questions et de leur exposer les objectifs de ce projet.

## **VI | LES MOUVEMENTS DE GREVE AU SEIN DE LA MAIRIE**

Suite à un préavis de grève déposé par les organisations syndicales, le mouvement s'est déroulé le jeudi 3 décembre 2015 et a réuni 181 agents soit 39% des effectifs de la Commune.

Une rencontre a été réalisée avec les représentants syndicaux afin d'évoquer leurs revendications qui sont aux nombres de trois :

Tout d'abord la signature d'un protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux. Un projet avait été évoqué en tout début de l'année 2015, de ce fait les représentants syndicaux souhaitaient son aboutissement. Le mardi 15 décembre 2015 s'est tenue une réunion de travail avec le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines ainsi que les syndicats FO et CFDT, ce qui a permis d'aboutir à un consensus sur ce protocole qui sera présenté lors d'un Comité Technique prévu au mois de février 2016.

Les organisations syndicales revendiquaient ensuite un nombre insuffisant de Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Le retour de la Directrice des Ressources Humaines le 30 novembre dernier a permis, avant la rencontre avec les organisations syndicales, de proposer une date.

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a été organisé le vendredi 18 décembre 2015 à 08h00.

Enfin, les syndicats ont demandé l'ouverture d'une réflexion sur le régime indemnitaire de la collectivité. La complexité du régime indemnitaire nécessite d'inscrire ce chantier dans le cadre d'une réflexion globale. Un calendrier de travail a été proposé pour l'année 2016 afin d'établir, conjointement avec les organisations syndicales, un état des lieux de la situation, étudier un nouveau dispositif et en mesurer les incidences financières qui en résulteraient dans le cadre du budget 2017.

## **VII | OPERATIONS D'AMENAGEMENT**

- **FONTMAURE**

C'est avec un immense plaisir que je vous informe qu'après une très longue attente du fameux agrément de division finalement obtenu des services de Bercy le 3 juillet dernier et de nombreux échanges avec le promoteur, j'ai enfin pu signer le 20 novembre dernier avec la Foncière Eugénie l'acte de vente de la partie du bâtiment de Fontmaure destinée à être réhabilitée en logements (40 dont 12 conventionnés) pour la somme de 1 150 000 €.

Concernant la partie publique du projet, un pré-programme de pôle culturel Fontmaure a été réalisé autour des fonctions suivantes :

- Un espace muséal pour l'exposition permanente des œuvres de Victor Charreton reçues en donation par le Docteur Chatin,
- Une artothèque,
- Un espace d'exposition temporaire et d'animation,
- Et le déplacement de notre école municipale de gravure.

Dans ce cadre, le projet a fait l'objet d'un premier chiffrage à hauteur de 2 millions d'€ TTC auxquels devront s'ajouter d'autres dépenses à évaluer pour l'aménagement des abords du bâtiment, la participation aux dépenses de réalisation des parties communes entre les logements et le pôle culturel et l'aménagement paysager du parking Fontmaure en contre-bas du bâtiment.

Pour ce projet, plusieurs sources de financement peuvent être mobilisées : les fonds FEDER, au travers de l'axe 8 qui permet notamment la prise en compte des projets de réhabilitation de friches, les crédits de la DRAC, ou encore les fonds de concours communautaires et à ce titre j'ai pu obtenir la prise en compte de notre projet dans la programmation pluriannuelle d'investissements de Clermont Communauté.

Il convient donc maintenant de progresser dans la définition de notre projet. C'est pourquoi notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Narthex, a été missionnée pour terminer le programme en début d'année 2016 et nous accompagner ensuite dans le choix, dans le cadre d'une procédure de marché public, de l'architecte qui sera en charge de la conception du projet et du dépôt de permis de construire.

- **CARREFOUR EUROPE**

L'étude de requalification et de dynamisation du Carrefour Europe, qui est je le rappelle une étude de faisabilité et de programmation, est entrée dans sa dernière phase dont l'un des principaux objectifs est de préciser les conditions techniques, juridiques et financières de réalisation du premier socle de mesures à prendre pour rendre la dalle plus attractive et qui consiste notamment en la suppression du mobilier urbain encombrant la dalle, la revégétalisation de certains espaces et la mise en œuvre d'une solution plus lisible pour la traversée de l'avenue de Fontmaure.

s'agit d'une étape importante qui devrait nous conduire, sur la base du schéma qui sera retenu après concertation avec les acteurs du secteur que sont Quantum Development, les commerçants de la dalle et les particuliers copropriétaires des immeubles de logements, à passer à une étape pré-opérationnelle en confiant à un architecte urbaniste la mission de dessiner précisément les aménagements à réaliser sur l'espace à usage public qu'est la dalle.

S'agissant des projets de Quantum, je vous précise que :

- Pour les locaux de l'ancien Conseil régional, la vente a été signée aujourd'hui. Quantum finalise actuellement ses négociations avec les professionnels de santé (dentiste, podologue, orthoptiste, généraliste) pour l'occupation d'un peu plus d'un plateau et demi. Le début des travaux est prévu pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 afin de pouvoir installer les premiers professionnels de santé dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre ;
- Pour le projet de réhabilitation du bâtiment de Groupama (qui abrite notamment le restaurant l'Européen), un permis de construire a été délivré le 30 octobre dernier pour la transformation des bureaux situés dans les étages et la surélévation du bâtiment d'un étage pour créer 54 logements, dont 15 logements conventionnés. La modernisation du bâtiment, étudiée par Quantum en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, offrira une nouvelle vitrine à l'entrée de la dalle et participera ainsi activement à la requalification urbaine du secteur s'insérant ainsi dans le cadre de notre démarche ;

- Pour l'extension du Simply market, Quantum, qui agit en tant que bureau d'étude pour le compte du supermarché, transmettra son projet à la Commune la semaine prochaine. Ce projet sera étudié avec l'aide de notre bureau d'étude pour bien en mesurer toutes les implications tant sur le plan architectural que commercial et fera l'objet d'une présentation pour avis au COPIL en début d'année 2016.

Enfin, pour informer les riverains et commerçants concernés de l'avancement de l'ensemble de nos travaux, ces derniers étant légitimement impatients de connaître la mise en œuvre opérationnelle de ce projet compliqué s'agissant d'un espace en réalité privé, au foncier très morcelé et dont la Ville n'est que très partiellement propriétaire, j'ai décidé d'organiser une réunion publique début 2016. Cette réunion permettra également de recueillir l'avis des différents acteurs concernés et de préciser le calendrier des travaux à venir.

- **ENTREE DE VILLE PASTEUR**

Comme je vous l'annonçais lors de notre dernier Conseil municipal, la signature de la promesse de vente des terrains à VINCI pour la réalisation du projet d'entrée de Ville Pasteur a eu lieu le 23 octobre dernier.

Les dernières hypothèques concernant les sondages géochimiques et géotechniques sont sur le point d'être levées. Le projet avance, même si la phase d'étude préalable, durant laquelle les terrains restent en friche, n'est pas encore terminée.

Donc Vinci pourra prochainement lancer le chantier.

## VIII | TRAVAUX

- Voirie

- **Avenue de Royat :**

Des travaux de sécurisation des passages piétons au droit de l'établissement scolaire Jules Ferry ont été réalisés pour un montant de 90 000 €. Ces travaux font suite à des demandes conjointes des CQSPC, du SMTC et des parents d'élèves du groupe scolaire Jules Ferry.

- **Rue du Pré l'Abbé :**

Ce projet comprenant la réfection totale de la voirie, des réseaux secs et humides, ainsi que l'enfouissement des réseaux aériens a été réalisé pour un montant de 670 000 €. Ces travaux ont débuté au mois de juillet et ont duré 4 mois.

- **Rue du Petit Clora :**

Les travaux de la rue du Petit Clora viennent de se terminer. Après la reconstruction du mur qui s'était effondré, les réseaux « moyenne tension » qui alimentaient le quartier ont été à nouveaux enfouis. La structure de la voie a été refaite, avec la création de places de stationnement qui seront matérialisées quand la météo le permettra. Cette opération, prise en charge en majorité par les assurances, aura coûté 260 300 €.

- BATIMENTS

- **Aménagement des locaux du pôle « Education-Jeunesse »**

Un logement vacant, situé à la maternelle Montjoly, a été réhabilité et aménagé pour accueillir six agents du pôle « Education-Jeunesse ».

Ce nouvel espace comprend maintenant quatre bureaux et une salle de réunion. Le coût de l'opération en fourniture de matériel et en prestations d'entreprises extérieures (pour la fibre, la téléphonie, l'alarme, le permis, etc.) est de 25 000 €. Ce chantier aura nécessité 800 heures de travail en régie.

J'ai eu le plaisir d'inaugurer ces locaux le jeudi 10 décembre dernier, en présence de Marie-José Delahaye, de Jacques Aubry et des agents du pôle « Education-Jeunesse ». Ainsi le regroupement des services de restauration scolaire, vie scolaire, transports et déplacements scolaires, ATSEM, temps périscolaire et études surveillées va permettre un meilleur accueil des parents et une optimisation des compétences.

## **IX | LES VITESSES SUR LA VILLE DE CHAMALIERES**

Notre radar pédagogique a effectué 16 rotations au 1<sup>er</sup> semestre 2015 soit une fréquence double par rapport à l'année 2014.

Sa localisation est planifiée en fonction des demandes des habitants et des constats d'excès de vitesse (Pour les vitesses par exemple : rue des Montagnards en décembre, avenue de Montjoly en cours, Voie Romaine en mars 2016 ; pour les études de flux et circulation : rue de Bellevue, de Champréal, Combes en janvier et février, etc.).

Le temps d'exposition est d'une semaine pour chaque sens de circulation sur une rue. Les mesures sont réalisées en double sens, en mode visible et en mode espion. Elles nous permettent de connaître les flux horaires, chaque vitesse individuelle et les fréquences de dépassement par tranche de 10 km/h au-dessus de la valeur limite.

C'est ainsi qu'avenue de Royat devant l'école Jules Ferry, les mesures effectuées du 13 octobre au 12 novembre montrent bien l'efficacité des modifications effectuées sur les passages piétons : la vitesse moyenne a diminuée de 4 km/h en mode affichage et de 9 km/h en mode espion et les petits excès inférieurs à 20 km/h ont été divisés par 2, passant de 34 % à 17 % en mode affichage et de 68 % à 33 % en mode espion (ce qui reste encore très élevé quand le gendarme est caché...).

Ces mesures nous permettent aussi de détecter les lieux critiques pour renforcer les informations vitesses affichées par une action de contrôle au cinémomètre soit simultanément soit à posteriori.

Pour les rues limitrophes avec des communes voisines, les plannings de mesures de vitesse et de contrôle cinémomètre sont réalisés conjointement. C'est ce qui s'est déroulé avec la police municipale de Ceyrat chemin des Montagnards et qui est planifié rue de Bellevue avec les services de Clermont-Ferrand (suite aux contacts entre les élus en charge de la circulation sur chaque ville).

## **X | LE CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS S'EST AGRANDI**

Le 23 octobre dernier, en présence du Préfet Michel Fuzeau, de Claude Boilon, Vice-Président du SDIS et du Conseil départemental, de nos deux Conseillers départementaux Marie-Anne Basset et le professeur Jean Ponsonnaille et de nombreux élus municipaux du territoire concerné par la zone d'intervention de la caserne de Chamalières, a eu lieu l'inauguration de l'extension du Centre de Secours de Chamalières. Cette extension de 480 m<sup>2</sup> vient compléter les 980 m<sup>2</sup> du bâtiment existant construit par la municipalité dans les années 1990 et inauguré le 13 janvier 1993 par mon prédécesseur Claude Wolff (pour un coût de l'époque de 11,5 millions de francs) et cédé au SDIS pour l'euro symbolique en 2011.

## **XI | REUNION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION ET A LA SECURITE**

Le 30 novembre, à l'initiative de la municipalité, s'est tenue une réunion publique en présence de Franck Maury, Chef du pôle sécurité publique au cabinet du Préfet, de Lilian Taragnat, référent sûreté de la Direction de la sécurité publique, de Xavier Bousset, de Bruno Acquié et de moi-même. L'objectif de cette réunion était de communiquer sur les préconisations et règles de sécurité afin d'éviter les cambriolages comme par exemple d'informer ses voisins et les services de la police municipale en cas d'absence, d'installer des éclairages extérieurs et un système d'alarme, de composer le 17 en cas d'intrusion et bien sûr de ne jamais intervenir soi-même.

## **XII | ENFANCE/VIE SCOLAIRE**

### **Mise en œuvre de l'état d'urgence et du plan vigipirate dans les écoles de Chamalières et durant les temps périscolaires**

Suite aux attaques du 13 novembre dernier à Paris, les mesures suivantes ont été appliquées dès le lundi 16 novembre afin de renforcer la sécurité aux abords et dans les écoles :

- interdiction de stationner devant les écoles (un barriérage et une signalisation mis en place pour délimiter les emplacements non autorisés)
- les sorties scolaires occasionnelles et voyages scolaires ont été suspendus jusqu'au 22 novembre 2015.

Concernant les services périscolaires et afin de limiter la circulation des personnes dans les écoles :

- Garderie du matin : les enfants sont accueillis à la garderie uniquement entre 7h30 et 8h00 (avec présence du personnel au portail). A partir de 8h00 les portes sont fermées jusqu'à l'ouverture de l'école à 8h20.
- Garderie du mercredi : Les enfants peuvent uniquement être récupérés de 12H00 à 12H15 ou à 12H30 (avec présence du personnel au portail).
- Etudes surveillées et/ou goûter : les portes des écoles sont fermées à 16h15 et les enfants peuvent être récupérés entre 17h00 et 17h30 (avec présence du personnel au portail). En dehors de ces horaires, les portes sont fermées.
- Garderie du soir : Les enfants peuvent uniquement être récupérés à 17h30, 18h00 ou 18h30 (avec présence du personnel au portail).

En dehors de ces horaires les portes sont fermées.

Les directeurs d'écoles, les personnels périscolaires et les surveillants du service de restauration scolaire ont été sensibilisés sur ces dispositifs et chacun a su s'adapter et faire preuve de réactivité pour que ce dispositif se mette en place dans les meilleurs délais. Enfin, des courriers d'information ont été distribués à chaque famille dès le mardi 17 novembre.

Ces dispositifs, malgré les contraintes, sont respectés et nous n'avons recensé que deux ou trois mécontentements.

### **Evolution du service de restauration dans les structures de la petite enfance et mise en œuvre du PMS**

Comme vous le savez, depuis décembre 2014, les repas de certaines structures de la petite enfance sont élaborés par le service de restauration scolaire puis livrés sur les sites. Les multi-accueil Îlot tendresse et Petits mousses ainsi que les mini-crèches les Bouts de choux (Hautes Roches) et les Galopins (rue du Pré l'Abbé) sont depuis un an concernés par ce dispositif. Dès le 4 janvier prochain, la crèche des Petits Montagnards (Gambetta) sera elle aussi livrée en repas.



Ce dispositif a pour but de mutualiser les personnels et de rendre cohérent pour l'ensemble de nos structures le Plan de Maîtrise Sanitaire en cours d'élaboration.

A terme, nous envisageons de livrer les autres structures (les sites de Villars, Verdun et le jardin d'enfants) soit en tout plus de 160 repas par jour. Cette évolution nécessite une adaptation de nos cuisines et une évolution du fonctionnement du service. Pour ce faire, nous venons d'engager une mission d'évaluation technique et fonctionnelle du service de restauration que nous conduisons en collaboration avec la société GCI qui nous permettra d'adapter notre service de restauration collective dans un objectif d'optimisation des moyens et de sécurisation sanitaire.

Enfin, au cours de l'année 2016, nous réactualiserons le marché de fourniture alimentaire avec pour objectif de privilégier les filières locales et éco responsables.

### **Ouverture du Pôle Ados au Carrefour Europe**

L'ouverture du Pôle Ados au Carrefour Europe début novembre marque une nouvelle étape de la politique en direction de la jeunesse et plus spécifiquement en direction des 12/18 ans.

Dans ce lieu (pour l'instant baptisé CHAM POINT JEUNES...) les jeunes sont accueillis les mardis et jeudis de 15H30 à 18H00 et les mercredis de 14H00 à 18H00.

Autour d'un baby-foot, ou installés dans l'espace détente, les jeunes peuvent discuter, jouer, s'informer, se former, construire leurs projets avec l'appui de l'équipe d'animation.

## **XIII | CCAS**

- **Bilan de la semaine bleue 2015**

Cette année encore, la semaine bleue dédiée aux membres de la Carte de l'Age d'Or a remporté un franc succès. Durant une semaine, nos aînés ont pu profiter d'animations, de sorties et d'ateliers. Nouveauté 2016, chacun a pu participer à l'ensemble des animations (dans la limite des places disponibles) pour seulement 10 €.

- **Retour sur le repas de l'Age d'or**

Une fois encore, pour celles et ceux qui avaient décidé d'être au Gymnase Chatrousse aujourd'hui, le repas de l'Age d'Or a permis à un peu moins de 500 seniors de partager un repas convivial et festif durant lequel chacun d'entre eux a pu, s'il le souhaitait, faire quelques petits pas de danse ou découvrir la sélection d'œuvres picturales issue du fonds municipal.

Je tiens en ce sens à remercier l'ensemble des équipes municipales (CCAS, CTM, Entretien des Bâtiments notamment) qui œuvrent pour que ce rendez-vous devenu incontournable ait pu être de nouveau un véritable succès.

## **XIV | SPORT**

- **Subventions aux associations sportives et culturelles pour l'année 2016: des rencontres pour mieux préparer le travail des Commissions**

Suce sujet, je tiens à vous informer que j'ai demandé à mes Adjoints, notamment Messieurs Jonvaux et Proslie (accompagné de Mme Courtadon) et au Directeur Général Adjoint des Services en charge du suivi des associations, de s'entretenir avec les principales associations (au regard de l'importance des montants de demande de subvention pour 2016) afin de faciliter le travail ultérieur d'arbitrage des commissions Sports et Culture.

Grâce à ces rencontres, dont j'ai eu par ailleurs de très bons échos que cela soit des élus ou bien encore des responsables associatifs, il a été possible d'obtenir des précisions sur les projets des associations et d'engager un dialogue responsable et constructif qui permettra sans aucun doute aux commissions concernées de prendre des décisions éclairées dans les semaines à venir.

Gérer au mieux l'argent des Chamaliérois au regard des priorités municipales tout en étant le plus proche possible de leurs attentes et préoccupations, telle est la méthode que je souhaite, et sans doute encore plus aujourd'hui qu'hier, que nous mettions en œuvre en 2016.

- **Point sur les résultats du VBCC et les mesures exceptionnelles de sécurité prises après les attentats**

Après deux victoires en début de saison les panthères de Chamalières semblent éprouver depuis quelques difficultés à prendre leurs repères dans ce championnat Elite et occupent pour le moment le dernier tiers du tableau. Rien de plus normal sans doute pour une équipe qui découvre pour la première saison le volley professionnel. Si les résultats sportifs ne sont, pour le moment, pas à la hauteur des espérances des dirigeants du club, je tiens toutefois à souligner le grand professionnalisme dont ils font preuve dans l'organisation des matchs se jouant à domicile.

En ce sens, je remercie le VBCC d'avoir immédiatement pris, en partenariat avec la Ville, les mesures de sécurité qui s'imposaient au lendemain des attentats en organisant un contrôle visuel systématique des sacs à l'entrée du gymnase les jours de match officiel, en complément de la présence sur place d'une équipe de policiers municipaux.

## **XV | CULTURE**

- **Retour sur le festival Scènes Ouvertes**

Du 11 au 15 décembre, le festival Scènes Ouvertes, organisé salle du Carrefour Europe, par le Directeur de l'école municipale de musique a permis aux Chamaliérois, petits et grands, de bénéficier de 4 concerts gratuits.

Du Big Band au concert de l'Harmonie Municipale, en passant par le concert pédagogique destiné à mieux comprendre la musique Jazz, ont été autant d'occasions qui ont permis au plus grand nombre d'accéder à une programmation de qualité qui est une nouvelle preuve de l'impulsion culturelle que nous donnons à notre Ville.

- **Exposition-vente annuelle des cristaux de Bohême**

Judi 3 décembre a été inaugurée la 25<sup>ème</sup> exposition-vente des cristaux de Bohême, qui cette année encore présente de superbes pièces issues des toutes meilleures cristalleries de la république Tchèque, et à laquelle la Ville de Chamalières s'associe pleinement.

A cette occasion j'ai une nouvelle fois pu constater la qualité de cette manifestation et la synergie qui existe entre la Ville de Chamalières et le Kiwanis Club de Chamalières.

### **Les Chamaliérois se mobilisent pour le Téléthon**

Comme chaque année cette grande cause nationale a mobilisé bon nombre de Chamaliérois qui à cette occasion n'ont pas ménagé leurs forces pour récolter le maximum de dons.

Cette année nous avons ainsi pu recenser :

- Un bal à Courty organisé par Chamalières Danses
- Une grande soirée sportive orchestrée à Chatrousse par le Club de Badminton
- Un tournoi de bridge organisé par les AVF

- Des animations sur le marché auxquelles ont participé les scouts (vente de gâteaux, bonbons etc...) ainsi que La bourrée des Volcans
- Le 19 décembre prochain, le Comité d'Animation et l'Association des Commerçants organiseront un grand marché de Noël. Des gyropodes permettront aux plus jeunes comme au plus âgés de découvrir ce nouveau mode de déplacement. Une partie des bénéfices de l'opération sera reversée au Téléthon.
- Enfin, la Ville de Chamalières participe également à ce bel élan de générosité en faisant un don de 1 000 €
- **Le spectacle de Noël**

Cette année encore, gros succès pour le Cirque Afrika Circus qui a fait pétiller les yeux de 1 500 jeunes et moins jeunes chamaliérois lors de deux séances qui se sont déroulées mercredi dernier à Chatrousse.

## **XVI | LA SOUPE DES CHEFS**

Dans le cadre de l'opération « Le Lions Club Clermont Dômes et la Soupe des Chefs », notre municipalité a mis à la disposition du club deux chalets le samedi 28 novembre dernier.

Le Lions Club Clermont Dômes envisage dès à présent de renouveler son opération « Soupe des Chefs » l'an prochain et la municipalité mettra, bien évidemment, à sa disposition ses deux chalets à cette occasion.

## **XVII | AGENDA**

- Animations de Noël : du 17 au 24 décembre, en partenariat avec le Comité d'animation et l'association Commerce à Chamalières avec des concerts dans Chamalières, un village pour enfants et la tenue d'un marché de Noël le 19 décembre, place Charles de Gaulle, avec des animations et la venue du Père Noël.
- Les vœux au personnel se dérouleront le 8 janvier 2016
- Les vœux aux associations auront lieu le 14 janvier 2016, suivis de la Galette des rois du CCAS le lendemain.
- Et enfin, les Vœux aux forces économiques seront présentés le 20 janvier 2016.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **N° 1 : Décision modificative n° 3 - budget 2015**

Rapporteur : Rodolphe JONVAUX

***La décision modificative n° 3 du budget principal est approuvée à la majorité (3 voix contre de M. SPINA, Mme RIBEAUDEAU et M. VOLDOIRE).***

#### **N° 2 : Versement d'acomptes au titre de la participation 2016 au SIVU Royat-Chamalières Tourisme**

Rapporteur : Monique COURTADON

Monsieur le Maire rappelle qu'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) a été créé en vue d'assurer la compétence liée au développement touristique de la station Royat-Chamalières ; il s'appuie, en termes opérationnels, sur une structure associative, l'Office de Tourisme.

Les dépenses de fonctionnement de ce syndicat sont financées, à due proportion, à l'aide de la taxe de séjour (transférée au SIVU) et d'une participation financière versée par chacune des deux communes.

Pour mémoire, la participation financière de la Ville de Chamalières a fait l'objet d'une inscription budgétaire, pour l'année 2015, s'élevant à 143 000 €.

Afin d'apporter la trésorerie suffisante au SIVU pour son fonctionnement, dans l'attente du vote du budget primitif 2016 de la commune, il convient de permettre le versement d'acomptes dès le début de l'année 2016, dans la limite des crédits inscrits en 2015.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (3 voix contre de M. SPINA, Mme RIBEAUDEAU et M. VOLDOIRE), d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'acomptes au SIVU Royat-Chamalières Tourisme dès le début de l'année 2016, dans la limite des crédits inscrits au budget 2015.**

***La décision modificative n° 3 du budget principal est approuvée.***

N° 3 : Versement d'acomptes au titre de la subvention 2016 à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Marie-José DELAHAYE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CHAMALIÈRES procède chaque année au versement d'une subvention à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale pour assurer le financement des dépenses de gestion courante et salariales de ces organismes afin :

- d'une part, de contribuer chaque année au fonctionnement des restaurants scolaires implantés sur le territoire communal,
- d'autre part, de poursuivre et renforcer les actions destinées à l'ensemble des bénéficiaires du CCAS (*jeunes, seniors, personnes en situation de difficulté sociale et de précarité*) et de satisfaire les besoins dans ce domaine.

Pour mémoire, la participation financière de la Ville de Chamalières a fait l'objet d'une inscription budgétaire, pour l'année 2015, s'élevant à 240 000 € pour la Caisse des Ecoles et 580 000 € pour le CCAS.

Afin d'apporter la trésorerie suffisante à la Caisse des Ecoles et au CCAS pour leur fonctionnement, dans l'attente du vote du budget primitif 2016 de la commune, il convient de permettre le versement d'acomptes dès le début de l'année 2016, dans la limite des crédits inscrits en 2015.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'acomptes à la Caisse des Ecoles et au CCAS dès le début de l'année 2016, dans la limite des crédits inscrits au budget 2015.**

## **INTERCOMMUNALITE**

N° 4 : Prorogation de la convention de mutualisation de services avec Clermont Communauté - Avenant n° 2 - Année 2016

Rapporteur : Michel LACROIX

La convention de mise à disposition de services conclue pour la période 2012-2014 entre la Commune de Chamalières et Clermont-Communauté a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre d'un avenant n° 1.

Afin d'assurer la continuité du dispositif actuel pendant la période de mise en œuvre progressive du schéma de mutualisation, il est nécessaire de proroger à nouveau cette convention.

Ainsi, l'avenant n°2 formalise le renouvellement pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016, puis la prorogation annuelle par tacite reconduction de la convention, avec possibilité de dénonciation par l'une des parties dans un délai de trois mois avant le terme de chaque année.

***Au vu des éléments énoncés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Chamalières et Clermont Communauté.***

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **N° 5 : Rapport annuel 2014 - Services communaux de l'eau et de l'assainissement**

Rapporteur : Jacques AUBRY

En 1991, la Commune de Chamalières a confié l'exploitation de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement à la société SAUR sous forme d'un contrat d'affermage d'une durée de 25 ans.

Comme le prévoit la réglementation, le délégataire est tenu de produire annuellement un rapport d'activité sur la gestion des services qui lui sont confiés.

Un rapport synthétique a été établi par les services de la Commune, le rapport exhaustif étant consultable en Mairie.

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2014 des services communaux d'eau et d'assainissement produit par le délégataire (SAUR).***

### **N° 6 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement communautaire**

Rapporteur : Jacques AUBRY

En complément de la présentation devant le Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement à Chamalières, il convient également de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement de Clermont Communauté. Ce rapport a été adopté par le Conseil communautaire.

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2014 des services communaux d'eau et d'assainissement produit par le délégataire (SAUR).***

### **N° 7 : DSP Eau - Modification de la délibération du 16 octobre 2015**

Rapporteur : Jacques AUBRY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville de Chamalières a confié l'exploitation de son service public de production et de distribution d'eau potable à la société Saur par voie de délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1991. Ce contrat, d'une durée de 25 ans, se termine le 31 août 2016.

Lors de sa séance du 16 octobre 2015, le Conseil municipal a décidé d'approuver le principe du recours à une nouvelle DSP pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur la base d'une durée de 15 ans.

Or, dans le cadre du projet de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine, la compétence eau doit être transférée.

***Dans un souci d'harmonisation des modes de gestion et dans la perspective de la convergence des différents tarifs appliqués sur le territoire de l'agglomération, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réduire la durée de cette nouvelle DSP de 15 à 10 ans.***

N°8 : DSP Assainissement - Modification de la délibération du 16 octobre 2015

Rapporteur : Jacques AUBRY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville de Chamalières a confié l'exploitation de son service public d'assainissement à la société Saur par voie de délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1991. Ce contrat, d'une durée de 25 ans, se termine le 31 août 2016.

Lors de sa séance du 16 octobre 2015, le Conseil municipal a décidé d'approuver le principe du recours à une nouvelle DSP pour l'exploitation du service d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 sur la base d'une durée de 15 ans.

Or, dans le cadre du projet de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine, la compétence assainissement doit être transférée.

***Dans un souci d'harmonisation des modes de gestion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réduire la durée de cette nouvelle DSP de 15 à 10 ans.***

#### **URBANISME**

N°9 : Modification des dates de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU

Rapporteur : Michel PROSLIER

Par délibération en date du 16 octobre 2015, le Conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Pour rappel, le projet de modification simplifiée n°3 porte sur les sujets suivants :

- les emplacements réservés de la commune,
- la modification du zonage du PLU dans le secteur des Galoubies,
- la majoration des règles de gabarit au sein de l'Orientation Particulière d'Aménagement Pasteur (article L127-1 du code de l'urbanisme),
- des modifications mineures du règlement.

Afin de finaliser le travail entrepris pour la rationalisation des emplacements réservés de la commune, il est nécessaire de reporter les dates de mise à disposition du dossier au public prévues initialement du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016 inclus.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les nouvelles modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU au public :***

- ***le dossier sera mis à la disposition du public du 8 février au 8 mars 2016 inclus, soit pendant une durée de un mois sur le site Internet de la Ville ainsi qu'à l'accueil du service urbanisme, sis 26 bis avenue des Thermes, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi, de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h),***
- ***un avis précisant l'objet de la modification simplifiée et les modalités de consultation du dossier sera publié dans le journal « La Montagne » et affiché sur le panneau officiel d'informations concernant l'urbanisme et ce le 29 février 2016 dernier délai, soit au moins huit jours avant le début de la mise à disposition.***

N°10 : Modification de la délibération n°8 du 25 septembre 2014 - Cession d'une partie de la parcelle AC 157 située avenue Joseph Claussat

Rapporteur : Michel PROSLIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors de sa séance du 25 septembre 2014, il s'est prononcé en faveur de la cession à l'euro symbolique à Monsieur Lécuyer, aux fins de régularisation d'une probable erreur de report sur la matrice cadastrale, d'une partie de la parcelle cadastrée AC 157 appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire précise que le document d'arpentage réalisé en vue de cette cession a fait apparaître un total de 14 m<sup>2</sup> alors que la surface de la partie à céder avait été initialement estimée à 9 m<sup>2</sup>. Il est donc nécessaire de confirmer la décision initiale du Conseil municipal compte-tenu de ce nouvel élément.

*Dans la mesure où il s'agit d'un espace qui englobe une courette et un escalier extérieur attenants à la résidence de Monsieur Lécuyer et qui ont toujours été d'usage privatif et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme la cession à l'euro symbolique à Messieurs Lécuyer Fabian et Lécuyer Serge de la partie de la parcelle cadastrée AC 157 correspondant à la courette et à l'escalier extérieur de la résidence principale de Monsieur Lécuyer Fabian.*

*Le Conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette cession.*

**CONTRATS ET CONVENTIONS**

N°11 : Transport des curistes - Convention avec la Ville de Royat - Saison thermale 2015 ...

Rapporteur : Michel PROSLIER

Chaque année une convention est établie entre les villes de Chamalières et de Royat afin de préciser les modalités de participation au financement du transport des curistes durant la saison thermale.

Il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention afin d'arrêter le montant de la participation annuelle de chacune des deux communes pour la saison thermale 2015.

Le 12 mars 2015, la Ville de Royat a notifié le marché de prestation de service Navettes Thermales 2015 à la Société VORTEX, 18 petit chemin de la Sarre - 63 000 Clermont-Ferrand, pour un montant de 115 908 € HT, soit avec un taux de TVA à 10%, un montant total de 127 498,80 € TTC.

Cette prestation de service a débuté le 19 mars 2015 et s'est terminée le samedi 7 novembre 2015.

La répartition financière qui en découle est la suivante :

- Commune de Royat : 2/3 de la dépense, soit : 84 999,20 € TTC
- Commune de Chamalières : 1/3 de la dépense, soit : 42 499,60 € TTC

Pour information, il est rappelé que ce marché de prestation de service s'élevait en 2014 à :

- Commune de Royat : 84 286,40 € TTC
- Commune de Chamalières : 42 143,20 € TTC

Pour un total de 126 429,60 € TTC.

L'augmentation du coût par rapport à l'année 2014 s'explique par le fait que la cure thermale a débuté plus tôt cette année 2015. En 2014, la cure a débuté le 27 mars, cette année la cure a débuté le 19 mars.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver le principe de cette convention annuelle et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer sur les bases énoncées ci-dessus,*
- *d'imputer cette dépense au budget de l'année 2015.*

## TARIFS

N° 12 : Tarifs municipaux 2016

Rapporteur : Rodolphe JONVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera mis en place un recueil recensant les différents tarifs municipaux. Ce recueil sera révisable chaque année.

Pour l'année 2016, est annexé au présent rapport un tableau récapitulatif des différents tarifs, leur date d'application et une proposition d'actualisation par rapport aux tarifs appliqués jusqu'à maintenant. Je vous précise que seuls les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public vous seront proposés au prochain Conseil municipal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux tarifs municipaux 2016.*

## TRAVAUX

N° 13 : Demande de subvention réserve parlementaire pour le remplacement de la chaudière du bâtiment des services techniques, 26 avenue des Thermes

Rapport retiré de l'ordre du jour

## RESSOURCES HUMAINES

N° 14 : Contrats d'apprentissage

Rapporteur : Marie-Anne BASSET

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise, une administration, une collectivité.

Cette formation en alternance, qui est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, présente un intérêt autant pour l'apprenti accueilli que pour le service accueillant compte tenu du diplôme préparé et des qualifications requises.

Monsieur le Maire informe qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de décider de recourir à 3 contrats d'apprentissage à partir de la rentrée scolaire 2015-2016 au sein des services suivants :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces Verts	1	CAPA Travaux	10 mois
Finances-Comptabilité	1	Master 2 Comptabilité Contrôle Audit	11 mois
Affaires Scolaires	1	BP JEPS Activité Physique pour Tous	2 ans



Les crédits nécessaires à la rémunération des apprentis ainsi qu'aux cotisations induites seront inscrits au chapitre 012 des budgets 2015, 2016 et 2017.

***Compte-tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :***

- ***d'approuver le recours à ces trois contrats d'apprentissage,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention conclue avec le Centre de Formation des Apprentis.***

N° 15 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Marie-Anne BASSET

Il est rappelé au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par conséquent, afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de la commune et de permettre la promotion interne des agents, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1er janvier 2016 :

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet en un poste de technicien territorial à temps complet au sein du service administration des services techniques.
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet au service finance-comptabilité.
- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste d'attaché territorial principal à temps complet au sein de la direction générale des services.
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps incomplet à raison de 30 heures par semaine en un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine au pôle jeunesse.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois et des effectifs.***

N° 16 : Rémunération des agents participant aux élections régionales

Rapporteur : Rodolphe JONVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,  
Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les taux moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,  
Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),  
Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués au-delà des heures normales de services, à l'occasion des consultations électorales est assurée :  
- en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents attributaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)  
- en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui ne peuvent prétendre à l'IFTS et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services,  
Vu les crédits inscrits au budget,

Il est rappelé l'Etat a délégué aux maires des communes chefs-lieux de canton la charge de l'organisation matérielle et la responsabilité du bon déroulement des élections régionales de décembre 2015 en contrepartie d'une dotation financière globale.

A cet effet, il est fait appel aux agents communaux. Il convient d'assurer l'indemnisation de ces personnels et le versement des charges correspondantes.

## **1) Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)**

- **Bénéficiaires**

Il est proposé d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant des catégories A et B ne pouvant prétendre à l'attribution d'IHTS.

Le montant de référence calcul sera celui de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie assorti d'un coefficient de 2.

Les modalités d'attribution de l'indemnité faisant l'objet du présent rapport pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

- **Crédit global**

Le crédit global affecté à cette indemnité est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires (IFTS) de 2<sup>ème</sup> catégorie (1 078,73 € x 2/12 = 179.78 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010) par le nombre des bénéficiaires. Les montants peuvent être doublés lorsque la consultation donne lieu à deux tours.

- **Attributions individuelles :**

Conformément au décret n°91-875 du 6 septembre 1991, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles, en fonction du travail effectué, selon les modalités de calcul de l'IFCE et dans la limite des crédits inscrits.

Le montant maximal de l'indemnité ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum pour travaux supplémentaires (IFTS) de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.

## **2) Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

- **Attribution des IHTS**

Il est décidé d'attribuer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au personnel ayant participé aux opérations électorales et ne pouvant prétendre aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et n'ayant pas récupéré le temps supplémentaire effectué. Les agents non titulaires pourront percevoir les IHTS selon les mêmes conditions que les fonctionnaires.

- **Modalités de calcul**

Les agents employés à temps complet percevront les IHTS selon le tarif des heures supplémentaires de dimanche, et éventuellement de nuit, correspondant à leur indice, et calculées selon les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 précité.

Les agents employés à temps non complet percevront des IHTS rémunérées en heures complémentaires basées sur le traitement, sans majoration de dimanche ou de nuit dans la limite de la durée légale du travail. Au-delà, les agents à temps non complet percevront des IHTS selon les mêmes conditions que les agents à temps complet.

- **Attributions individuelles**

Le montant maximal de l'indemnité ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum pour travaux supplémentaires (IHTS) des attachés territoriaux (1 078,73 € x 8/4 = 2 157,46 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010).

Monsieur le Maire procédera aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

## **3) Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'indemnités forfaitaires complémentaires pour élections selon les dispositions détaillées ci-dessus.*

## **SUBVENTIONS**

N° 17 : Demande de subvention exceptionnelle 2015 à l'association « Puy Confit »

Rapporteur : Monique COURTADON

L'association « Puy Confit » œuvre en faveur de la promotion des confiseries fabriquées à partir d'angélique. En remettant en valeur cette dernière dans ses confiseries, l'association « Puy Confit » entend participer à la valorisation de l'image de la région Auvergne.

Dans ce but, l'association contribue à la préparation d'un concours gastronomique d'envergure autour de l'angélique qui fait appel aux chefs de cuisine de la région.

Le lycée hôtelier de Chamalières partenaire depuis l'origine de ce projet est au cœur de l'organisation de ce concours.

**Aussi, pour soutenir cette initiative portée par un établissement de Chamalières qui contribue à son rayonnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association « Puy Confit », organisateur de la manifestation,**
- **de préciser que cette subvention sera imputée sur le budget de l'année en cours.**

**N° 18 : Subvention exceptionnelle 2015 à l'association « Foyer de loisirs et de culture des jeunes de Chamalières »**

Rapporteur : Xavier BOUSSET

Le 12 décembre dernier, l'association « Foyer de Loisirs et de culture des jeunes de Chamalières » a organisé une soirée festive afin de célébrer ses 50 ans d'existence.

Le budget global estimé pour cette manifestation s'élève à 967 € et est financé en partie par l'association à hauteur de 567€ grâce à la mobilisation de fonds propres et aux recettes générées par la vente de gobelets.

**Dans cette perspective et afin de soutenir l'organisation de cette manifestation et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au « Foyer de loisirs et de culture des jeunes de Chamalières »,**
- **de préciser que cette subvention sera imputée sur le budget de l'année en cours.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**N° 19 : Cotisation 2016 à l'association « Réseau francophone des villes amies des aînés »**

Rapporteur : Françoise GATTO

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune de Chamalières à l'association « Réseau francophone des villes amies des aînés ».

Il convient aujourd'hui de délibérer afin de permettre le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Chamalières au « Réseau francophone des villes amies des aînés ».

**Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents (Madame Chantal Laval ne prenant pas part au vote), décide :**

- **de prendre acte du montant de la cotisation pour l'année 2016 qui est fonction de la strate démographique des collectivités adhérentes, soit 250 € pour Chamalières ;**
- **de préciser que cette cotisation sera imputée sur le budget de l'année en cours.**

#### **DECISION**

Rapporteur : Louis GISCARD d'ESTAING

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à la délibération du 10 avril 2014 et en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de l'informer des décisions suivantes :

- 2015-06 : Attribution à la SCP Teillot d'une mission de conseil et d'assistance - dossier « Fontmaure »

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.**

### **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE :**

Signature d'une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes pour des prestations de capture, transport d'animaux et gestion de fourrière animale  
Rapporteur : Xavier BOUSSET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions des articles L211-22 à L211-26 du Code rural et de la pêche maritime et dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, les maires sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été décidé de constituer en 2012, puis en 2015, un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le dernier marché issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commune de Clermont-Ferrand en assurera de nouveau la coordination. A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Comme précédemment, chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et règlera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Compte tenu de la spécificité de la nature de l'activité « fourrière animale », la procédure engagée sera celle prévue par l'article 30 du Code des Marchés Publics. La forme du marché proposée est donc un marché ordinaire passé en procédure adaptée selon les modalités prévues aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics pour une durée maximale de 4 ans.

Pour la commune de Chamalières, l'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 14 482,40 € HT (*estimation : 0,80 € HT par an et par habitant, tarif observé aujourd'hui avec une possibilité de baisse en cas d'adhésion de collectivités supplémentaires*).

Monsieur le Maire précise que le service proposé depuis 2012 a donné entière satisfaction.

***Au vu des éléments énoncés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :***

- ***d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes correspondante,***
- ***d'accepter que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Fait à Chamalières,  
Le 22 décembre 2015

Le Maire



LOUIS GISCARD d'ESTAING